

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yohann MAROT, Maire d'Esnandes.

Date de convocation : 14 avril 2026.

Présents (18) : Yohann Marot, Pascale Buronfosse-Bjaiï, Cédric Dubost, Clara Fortuna, Michel Grand, Maryline Totaro, Johann Le Dorlot, Guylaine Poligné, Jérôme Couzard, Franck Flutre, Rolande Ganguillin, Axel Boutet, Delphine Zélie, Roger Buffeteau, Christian Ferret, Claire Dinand, Michel Fourmy, Yohan Escarment.

Absent représenté (1) : Julie Nabet par Pascale Buronfosse-Bjaiï.

Secrétaire de séance : Clara Fortuna

Monsieur le Maire procède à la désignation de la secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Yohann MAROT

Nous allons commencer par l'approbation du PV du conseil municipal du 27 mars dernier au sujet de ces délibérations. Première délibération, c'était la délégation du conseil municipal au maire ; la deuxième délibération c'était la composition des commissions municipales ; la troisième délibération concernait la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes ; la quatrième délibération concernait la désignation des délégués du conseil municipal au sein des EPCI, syndicats et SPL ; la cinquième délibération concernait le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ; et enfin les membres du conseil d'administration du CCAS concluait cette dernière délibération. Est-ce que vous avez des questions ou remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Concernant l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir, la première délibération traitera de l'affectation des résultats 2025 du budget principal de la mairie, l'affectation des résultats 2025 du budget annexe du photovoltaïque, l'affectation des résultats 2025 qui concernera le budget annexe du camping ; la quatrième délibération concernera la fiscalité et le taux d'imposition ; la cinquième délibération le budget principal de la mairie ; la sixième délibération le budget annexe du photovoltaïque ; la septième délibération le budget annexe du camping ; la huitième délibération traitera des subventions aux associations ; la neuvième délibération concernera la subvention de la mairie au CCAS ; la dixième délibération concernera la création d'une commission extra-municipale ; et enfin on terminera avec la délibération qui concernera la désignation de quatre conseillers municipaux délégués.

Pour la première délibération qui concerne l'affectation des résultats 2025 du budget principal de la mairie, je vais laisser la parole à Pascale.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

Ce que je vous propose, plutôt que de passer les différentes délibérations qu'on verra après, c'est d'avoir une vision synthétique du budget. J'ai essayé de faire quelque chose qui soit un peu plus didacticiel que de voir tous les tableaux. Je vais vous montrer une synthèse de ce qu'est aujourd'hui le budget d'Esnandes.

Aujourd'hui, bien évidemment, on ne va parler que des budgets, dans la mesure où les comptes administratifs ont déjà été proposés et présentés au conseil municipal le 25 février. Ce budget est un budget de transition.

Il est bien évident qu'en deux ou trois semaines, on n'a pas pu mettre au point tous nos grands projets. On a néanmoins réussi à mettre en place quelques petites choses qui, je pense, amélioreront le bien-être des Esnandais, mais on est vraiment sur un budget de transition, le temps que l'on puisse monter l'ensemble de nos projets.

Ce que je voulais vous faire voir à travers ce PowerPoint, c'est vous montrer qu'on a des recettes qui sont restreintes et des dépenses qui sont contraintes, ce qui fait que la marge de manœuvre est restreinte. Mais on est à Esnandes, on n'est pas dans d'autres communes où les marges de manœuvre sont plus importantes. Le budget, vous voyez, il est inscrit, le budget est de 2 775 237 euros, ce qui représente 78% pour le fonctionnement, 22% pour l'investissement, sachant qu'il y a des restes à réaliser. C'est normal. Ce sont des dépenses qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été payées, engagées en 2025 et qu'on va payer en 2026. Ce n'est pas anodin, puisqu'on a 98 825 € – je vous passe les centimes – en recettes et 61 137 € en dépenses. On le retrouvera dans une des délibérations.

Un petit focus aussi sur l'évolution du budget. Surtout ne faites pas attention à l'évolution du budget à 2026, parce qu'on n'a pas encore toutes les recettes. Dans la mesure où, comme on n'a pas encore de manière définitive toutes les recettes, on est parti du principe qu'on prenait à minima pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Ne pensez pas qu'on a une baisse du budget. Arrêtez-vous à 2025 avec ces petites progressions. On aimerait bien avoir beaucoup plus, mais ce n'est pas encore pour aujourd'hui.

Vous voyez la répartition des recettes de fonctionnement. On a ce camembert avec cette grosse partie rouge qui est les impôts et taxes, qui représentent 73% hors report excédent de fonctionnement. On voit bien qu'on est vraiment dépendant des impôts et taxes. Les dotations représentent 17%. Je trouve que c'est plus marquant que de le voir sous forme d'un tableau. Je vous ai mis la petite flèche jaune, c'est le montant des impôts et taxes. C'est notre source principale de financement.

Vous avez une petite flèche bleue. La flèche bleue, c'est essentiellement – je vous en reparlerai après dans une des délibération – notre report de l'excédent budgétaire et la façon dont il est reporté. Vous voyez qu'il y a 400 000 € pour les recettes de fonctionnement. Je vous en reparlerai tout à l'heure. C'est juste pour vous le pointer.

Sur les dépenses de fonctionnement, là aussi, on a la grosse partie rouge, ce sont les charges de personnel. On n'a pourtant pas pléthore d'effectifs dans cette mairie, mais il faut payer les agents, c'est normal. Compte tenu de notre budget, ça représente 46%, ce qui n'est pas anodin. La partie verte est aussi importante, puisque c'est 33%, c'est les charges de fonctionnement : le carburant, le restaurant scolaire, l'électricité. Ce sont les grosses charges. Comme je vous le disais, nos dépenses sont contraintes. Vous le revoyez sur le tableau, c'est ce qui a été imagé : l'énergie, le combustible, la restauration, tout ça. Là où j'ai mis les petits traits jaunes, vous voyez que c'est des postes qui sont quand même très importants et qui nous sont imposés et sur lesquels on ne peut pas beaucoup bouger. Je n'ai aucune envie de bouger sur le personnel, mais c'est tout ce qui est restauration, combustible, carburant, et surtout à notre époque, ça va être difficile de jouer là-dessus.

Malgré tout, comme je vous l'ai dit, on a quand même réussi cette année à faire quelques opérations. La première, c'est celle qui est indiquée en jaune, qui est l'amélioration de l'éclairage public. Je vais laisser la parole à Johann, qui nous dise quelques mots sur ce qu'on souhaite faire en matière d'éclairage public.

Johann LE DORLOT

Au niveau de l'éclairage public, comme on l'avait évoqué lors de notre campagne, on souhaite ajouter de la détection notamment sur certains réverbères pour pouvoir allumer certains quartiers. Ça s'est déjà pratiqué sur des communes comme Villedoux. On est à l'étude de solutions qui peuvent permettre un allumage prolongé sur une période de la nuit, mais par détection de piétons ou de passages, pour permettre la mise en sécurité de certaines zones.

D'autres choses, il y a des endroits qui sont reculés d'Esnandes aujourd'hui, qui n'ont pas d'éclairage public. Il existe des solutions qui sont, on va dire, un peu moins contraignantes qu'avant, où on n'est plus obligé

d'électrifier, en tout cas d'amener l'électricité, puisque ce sont des solutions solaires avec de l'énergie renouvelable, qui permettrait de mettre en lumière des coins pas éclairés aujourd'hui sur Esnandes. Ça permet une mise en sécurité des personnes sur notamment les sorties de bus pour les enfants, etc.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

On a budgété 18 000 € pour commencer à travailler en ce sens.

La petite flèche bleue, c'est notre excédent en matière de fonctionnement, donc il y a 471 672,86 € qu'on trouvera dans une délibération. Sur ces 471 672,86 €, vous avez vu tout à l'heure qu'on a 400 000 € qui sont réintégrés dans le budget. Et les 71 000, vous le verrez tout à l'heure.

La répartition des recettes d'investissement. On était dans le fonctionnement, on a vu les recettes et les dépenses. Maintenant, on passe dans l'investissement hors report d'excédent d'investissement. On a un camembert qui est un peu mieux réparti cette fois-ci. Sur les dotations, ce que l'on a surtout en matière de dotation – parce que ça représente 28% – ce sont les remboursements en investissements en matière de TVA et les taxes d'aménagement. Vous voyez que c'est un peu mieux réparti.

Dans la petite flèche bleue, vous retrouvez les 71 672,86 €. C'est donc la partie de l'excédent dont on parlait, parmi les 471 000 €, qui a été transférée sur le budget d'investissement. Quand on va prendre la délibération, vous voyez bien qu'il y a 471 000 : 400 000 € dans le fonctionnement et 71 000 € dans le budget d'investissement. Quand tout à l'heure, je vous parlerai de la délib, vous saurez de quoi je parle.

Et là, également, trois opérations d'investissement qui concernent nos engagements de campagne, ce qu'on a pu mettre en place. Sur les jeux extérieurs, je repasse la parole à Johann.

Johann LE DORLOT

Sur les jeux extérieurs, il y a un travail qui a été initié par la commission voirie, travaux et espaces verts pour un peu voir toutes les zones d'activité qui existent au sein d'Esnandes aujourd'hui. On a le City stade, le skatepark, l'aire de jeu à côté du parc de la mairie, et le parcours santé sur la rue des Carrelets et rue des Pertuis.

Dans cette synthèse, on voit qu'il y a un manque pour les enfants de 4 à 10 ans, dans l'état des choses, ce qui fait qu'on a l'ambition d'initier quelque chose destinée à acquérir des jeux ou des modules complémentaires, soit pour compléter l'offre ou la création d'une nouvelle aire de jeu. On est sur cette étude-là pour le moment. On est pour le moment sur la phase d'étude de terrain pour savoir où l'on va pouvoir faire ça, et étude financière aussi, pour savoir vers quoi on va pouvoir se tourner cette année, et la faire sur plusieurs années. Ça se destinerait aux 4-13 ans dans un premier temps. Voilà ce qui est des jeux pour enfants.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

Merci. Autre opération en matière de développement durable, la filtration de l'eau dans les écoles. Je laisse la parole à Axel.

Axel BOUTET

Pareil, c'était un projet de notre campagne. On le sait tous, il y a beaucoup de pesticides dans notre agglomération, et notamment dans l'eau, il y a beaucoup de PFAS. Même si l'eau sur notre commune est conforme aux normes sanitaires – le dernier prélèvement date du 3 avril – il y a quand même des traces de pesticides dans l'eau. C'est vraiment très petit. Notre projet était d'anticiper aux évolutions réglementaires liées aux PFAS pour l'eau et pour les cantines scolaires, réduire au maximum les micropolluants et offrir une eau de qualité à nos écoliers. Le but serait d'installer un filtreur à charbon actif qui permettrait de filtrer efficacement l'eau dans la cantine scolaire. Ce n'est pas une obligation sanitaire. Même si notre eau est conforme, on a fait le choix quand même d'offrir une eau de qualité et de sensibiliser là-dessus les familles et les enfants, et notamment les écoles. Donc, ce sera aussi un travail à faire avec les directions d'école pour l'usage.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

Merci, Axel. Et dernière opération, je laisse la parole à Maryline, c'est sur le vieillissement de la commune. Ça nous fera plaisir à tous.

Maryline TOTARO

Le vieillissement de la commune passe aussi par l'amélioration et l'aménagement des espaces verts pour en faire des lieux agréables et accueillants pour tous. En revanche, avec le réchauffement climatique et les épisodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquents, on optera pour des aménagements paysagers dits responsables. On utilisera donc essentiellement des plantes de type méditerranéen, des graminées, des végétaux qui nécessitent peu d'eau et peu d'entretien, afin de concilier qualité de vie, responsabilité écologique et puis durabilité. Et puis, on n'oubliera d'y mettre de jolis pins.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

On passe au budget du photovoltaïque. Ce qui est important de retenir pour le budget du photovoltaïque, c'est que, chaque année, il y a une revente à EDF de 20 000 €, ce qui est quand même assez intéressant. Vous voyez la ligne violette. Juste au-dessus, 44 137,93 € qui est l'excédent de l'an dernier que l'on a reporté sur le budget de cette année. Effectivement, on a une petite réserve en matière de photovoltaïque et on retrouve la même chose en investissement : 45 537,14 et c'est également le report d'investissement. On peut se satisfaire, on a une petite cagnotte qui peut nous permettre d'envisager d'investir en matière de développement durable.

Le camping. Le camping, ce qui est important, c'est la flèche jaune : 6 000 € que l'on reçoit chaque année, la redevance est payée. A partir de cette année, on devrait recevoir 5% sur les résultats. Je ne sais pas quels sont les résultats, donc je ne peux pas vous en dire plus. Il n'y a pas de dépense. La seule chose, c'est qu'on a un déficit reporté en matière de fonctionnement de 60 361,90 € et on a un excédent d'investissement de 33 841,41 €. Ce sont les jeux d'écriture. Je vous rassure, on n'a pas -60 000 € sur le budget. Ce sont les jeux des amortissements. Je ne vais pas vous faire un cours de comptabilité publique. La seule chose à retenir, c'est qu'on a 6 000 € tous les ans. Le reste, ce sont des jeux d'écriture comptable. Mais on n'enlève pas 60 000 € de notre budget. Voilà pour ce petit PowerPoint. On peut passer aux délibérations maintenant que vous savez tout et que tout est clair.

2026 – 01/04 – Affectation des résultats 2025 – Budget principal de la Mairie

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Considérant les CA 2025 votés le 25 Février 2026,
Statuant sur l'affectation du résultat 2025,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats des exercices 2025 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 71.672,86 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 400.000 €
- Excédent d'investissement (001) : 124 540,19 €

Délibération votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Yohann MAROT

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques particulières ?

Axel BOUTET

Par rapport aux panneaux photovoltaïques, c'est ceux qui sont situés au-dessus de la cantine et au-dessus des bâtiments techniques ?

Pascale BURONFOSSE-BJAI

Oui.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 02/04 – Affectation des résultats 2025 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Considérant les CA 2025 votés le 25 Février 2026,
Statuant sur l'affectation du résultat 2025,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats des exercices 2025 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 44 137,93 €
- Excédent d'investissement (001) : 45 537,14 €

Délibération votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Yohann MAROT

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques particulières ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 03/04 – Affectation des résultats 2025 – Budget annexe du camping

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Considérant les CA 2025 votés le 25 Février 2026,
Statuant sur l'affectation du résultat 2025,

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats des exercices 2025 comme suit :

- Déficit reporté en fonctionnement (002) : 60 361,90 €
- Excédent d'investissement (001) : 33 841,41 €

Délibération votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Yohann MAROT

S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 04/04 – Fiscalité – Taux d'imposition 2026

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,50 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,50 %

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- acceptent à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2025 et de les fixer à :
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties à 48,00 %
 - la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 69,50%
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,50 %

- autorisent Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Yohann MAROT

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 05/04 – Budget principal de la Mairie

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Section de fonctionnement

Recettes	2.163.717 €
Dépenses	2.163.717 €

Section d'investissement

Recettes	611.470,90 €	dont 98.825,73 € de restes à réaliser (RAR 2025)
Dépenses	611.470,90 €	dont 61.137,44 € de restes à réaliser (RAR 2025)

Délibération votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 06/04 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Section de fonctionnement

Recettes	70.513,50 €
Dépenses	70.513,50 €

Section d'investissement

Recettes	58.013,44 €
Dépenses	58.013,44 €

Délibération votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote du budget annexe du photovoltaïque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 06/04 – Budget annexe du Camping

Rapporteur : Pascale BURONFOSSE-BJAI

Section de fonctionnement

Recettes	77.722,16 €
Dépenses	77.722,16 €

Section d'investissement

Recettes	51.201,67 €
Dépenses	51.201,67 €

Délibération votée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents et représentés.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 07/04 – Subventions aux associations - attributions

Rapporteur : Yohann MAROT

Considérant les demandes des associations enregistrées au service Communication de la Mairie,

Considérant la réunion de la commission municipale du 14 avril 2026,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2026 article 6574,

Considérant les dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République, art 12 et suivants, modifiant la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Considérant les dispositions du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Monsieur le Maire précise que depuis le 1^{er} Janvier 2022, toute association formulant une demande de subvention auprès d'une personne publique doit s'engager à respecter diverses obligations dont celles portant sur le nouveau contrat d'engagement républicain. En signant le contrat d'engagement républicain, une association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Etre en règle concernant le contrat d'engagement républicain implique deux étapes pour une association :

- le contrat d'engagement républicain doit être signé par le représentant légal de l'association, en même temps que la demande de subvention établie sur formulaire unique (dont les caractéristiques sont précisées par le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016) ;
- l'association doit ensuite en informer ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

Ces engagements doivent être observés dès l'octroi du premier euro public (en nature ou en numéraire).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent les montants ci-dessous en précisant que le versement de la partie « fonctionnement » se fait en une seule fois pour l'ensemble des associations et les 2/3 pour les associations impliquées dans les T.A.P. Le versement pour les « Projets/Investissement » : 50% sur production d'un devis et le solde sur production de la facture. Le montant total des subventions attribué est de 10.211 €.

Associations	Fonctionnement	Investissement	Projet	Pour	Ne prend pas part au vote/quitte la salle du CM
La maison des livres	1000 €			19	
La balénière	611 €			19	
Le vieux tape cul	200 €			18	Cédric Dubost
Sports et Loisirs	800 €			17	Ghislaine Poligné/Yohann Marot
Art Evolution	900 €			19	
Acca de Chasse		500 €		18	Roger Buffeteau
Comité de Jumelage			1300 €	17	Pascale Buronfosse-Bjai/Clara Fortuna
APE			1000 €	18	Johann Le Dorlot
ASB			1500 €	19	
Bébé la malice			300 €	18	Jérôme Couzard

Yohann MAROT

Je voulais faire un éclairage sur le coût des subventions pour la commune pour savoir de quoi on parle globalement. Bon an mal an, à Esnandes, les subventions pour les associations tournent entre 7000 et 10 000 €. Cette année, on va tourner autour de 8 500 € à peu près, ce qui représente 0,35% du budget global de la commune. Sachant que les associations sont quand même un vecteur très important du dynamisme de notre commune, ce n'est pas un coût très engageant. Par rapport aux demandes de subventions qui ont été attribuées, on les a bien évidemment étudiées lors des différentes commissions, en essayant d'y répondre au plus juste par rapport aux besoins.

Dans l'étude de ces subventions, on regarde le nombre d'adhérents de l'association, son rayonnement sur la commune, quelles sont les actions qui sont menées à destination des Esnandais, et puis on fait une sorte d'arbitrage sachant que je rappelle que les montants demandés ne sont pas non plus des montants extrêmement excessifs. On va faire un vote par ligne. Je demanderai aux élus du conseil, lorsqu'ils sont concernés, de bien vouloir quitter la salle sur la ligne de l'association qui les concerne.

Pour La Maison des livres, c'était du petit matériel, c'est ça ?

Clara FORTUNA

Oui c'est ça. C'est l'équipement, c'est la formation d'un bénévole, donc cela fait sens, et la nourriture. C'est une formation sur une semaine.

Yohann MAROT

Ils avaient effectivement demandé une subvention de 1 000 €. La commission vous propose de verser cette subvention de 1 000 €. Je vous propose de passer au vote sur cette première association. Qui est pour ? La deuxième association concerne La Balénière qui est plutôt active sur le territoire, qui organise pas mal d'actions. Je crois que ce sont des frais de fonctionnement.

Clara FORTUNA

Ce sont des frais d'entretien de La Balénière et renouvellement des gilets de protection.

Yohann MAROT

Donc, une association plutôt active, qui ne demande pas non plus un montant très important. Ils ont donné un devis de 611 €, donc c'est la demande de leur subvention. Je vous propose de passer au vote si vous n'avez pas de question sur cette demande de subvention. Qui est pour le versement de cette subvention à la Balénière ?

Cédric DUBOST

Monsieur le Maire, je me retire pour la suivante.

Yohann MAROT

Ça marche. Pour Le Vieux Tape-Cul, tu peux en parler, Clara ?

Clara FORTUNA

Certains connaissent. Ce sont de vieux bateaux mytilicoles qui ont été réhabilités pour faire de l'avalage. Il y a quelques années, ils avaient demandé une subvention en disant qu'ils pourraient faire promener les enfants des écoles, surtout les emmener sur le bateau pour leur faire faire des sorties. Ça a certainement été fait la première année, je pense, mais là, c'est vrai que depuis, ça ne s'est pas renouvelé pour des raisons de sécurité pour les enfants. Sur Le Vieux Tape-Cul, il n'y a pas de port d'attache sur Esnandes, ce n'est pas possible, donc c'est forcément sur Charron ou au port du Plomb à L'Houmeau, et donc, il faut transporter les enfants là-bas en véhicule, il faut le nombre de parents ou d'éducateurs qui soient présents avec les enfants, c'est un peu compliqué. Cette situation va être revue pour voir comment on peut faire profiter nos enfants d'Esnandes pour y monter et faire des balades sur le bateau. Pour cette année, on a décidé de donner 200 €, qui servent à l'entretien du bateau.

Yohann MAROT

C'est vrai. C'est quand même aussi un symbole. Si on peut aussi préserver notre patrimoine, même si effectivement, on n'a pas un retour encore sur la commune, mais l'idée est quand même de garder ce lien. On n'a pas beaucoup de symboles non plus. C'est pour ça qu'on propose quand même de voter cette subvention.

Clara FORTUNA

Je pense que ça va s'améliorer.

Yohann MAROT

Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour le versement de cette subvention de 200 € au Vieux Tape-Cul ? A l'unanimité.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

Sports et Loisirs avait demandé 800 € pour l'achat de matériel. Il est proposé de leur attribuer les 800 €. Y a-t-il des questions ?

Clara FORTUNA

C'est une grosse association sur la commune. Il y a énormément d'adhérents, elle marche très bien. Il y a plus de 200 adhérents qui participent à beaucoup de manifestations : Téléthon, le Noël des enfants, ils sont assez actifs, quand même.

Pascale BURONFOSSE-BJAI

S'il n'y a pas de question, on passe au vote. Qui est pour ? A l'unanimité.

Yohann MAROT

Pour l'association Art Evolution, ce sont notamment des dépenses de fonctionnement, si je ne dis pas de bêtise. Si tu peux juste présenter l'association.

Clara FORTUNA

C'est une association qui regroupe des enfants et des adultes pour peindre par exemple, ou faire des activités artistiques. C'est une association qui est assez artistique, qui se passe chez la personne qui a demandé une subvention pour former les enfants à tout ce qui est art, peinture, toutes ces choses-là. Ils font à la fin de l'année une représentation de tout ce qui est fait sur l'année avec les adultes et les enfants qu'elle a dans l'association. C'est une subvention pour achat de matériel et participation à l'électricité, chauffage.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour le versement de la subvention à Art Evolution ? Très bien, je vous remercie.

On va passer à l'ACCA de Chasse. Ce sont 28 adhérents. Ils demandent du petit matériel, l'année dernière c'était pour du piégeage pour les ragondins sur le canal antichar. On a eu une demande notamment d'une loi pour la construction de passerelles pour continuer le piégeage. Ils demandent une subvention de 500 €

pour réaliser ces passerelles et continuer le piégeage, notamment des ragondins. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour le versement de cette subvention ? Je vous remercie.

On va passer au Comité de Jumelage. En ce qui concerne le Comité de Jumelage, c'est un comité qui est très actif aussi sur la commune, qui organise différents événements : un échange avec les Thoranais au mois d'août qui viennent ici, les Esnandais qui vont à Thorens-Glières au mois de février. Il y a une organisation d'un vide-grenier au mois de septembre. Il y a un repas aussi organisé pour l'accueil des Thoranais. Ils participent aussi à différentes manifestations. L'organisation de l'accueil des Thoranais et la participation aux frais de restauration et de traiteur pour l'accueil du car, c'est à peu près 40 à 50 personnes. Le Comité de Jumelage demande une subvention de 1300 €, qui correspond d'ailleurs à ce qui avait été demandé les années passées. Je remarque juste que les associations ne sont pas trop gourmandes non plus – il faut dire ce qui est – parce qu'elles demandent grosso modo ce qu'elles ont demandé les années passées, ce qui correspond également vraiment à leurs besoins. Le Comité de Jumelage est aussi dans cette lignée-là. Je vous propose de passer au vote si vous n'avez pas de questions. Qui est pour le versement de cette subvention de Comité de Jumelage ? Je vous remercie.

Pour l'association des parents d'élèves qui organise aussi beaucoup de manifestations au profit des écoles, que ce soit la kermesse, que ce soit le week-end avec la boum pour les enfants, que ce soit le loto, que ce soit aussi l'organisation du Noël des enfants. Ils sont quand même plutôt actifs. Ils demandent une subvention qui, je crois, concerne du matériel par rapport à l'organisation de la kermesse.

Clara FORTUNA

Oui, c'est pour l'achat des structures gonflables, des jeux, etc.

Yohann MAROT

Il n'y a pas de difficultés particulières. Ils demandent 1000 €. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour le versement de cette subvention de 1000 € à l'APE ? Je vous remercie.

L'Association Sportive de la Baie. Il y a la problématique du terrain, on espère que ça va être résolu. Il faut savoir que c'est une association qui fonctionne sur trois communes. Donc on dispose des équipements de Charron, d'Esnandes et de Marsilly. On a de jolis vestiaires maintenant, mais on n'a plus de terrain. On va essayer de trouver une solution. Par contre, ce qui est très bien, ils ont réussi l'année dernière à monter une équipe de seniors et c'est ce qui manquait au club depuis un certain nombre d'années. En fin de compte, il y a des enfants entre 8 et 15 ans, parce qu'il n'y a pas d'équipe senior. Donc généralement ils vont soit à Nieul, soit à Cap Aunis, soit à L'Entente. L'ASB a un joli projet, notamment au niveau des féminines. Il faut savoir que les féminines, c'est quand même l'histoire d'Esnandes. C'est une vraie entité quand même. Le football féminin aujourd'hui commence à être assez populaire dans les médias. Mais à Esnandes, ça fait presque 40 ou 45 ans qu'il y a une vraie empreinte au niveau local. Par contre, Nelly m'a expliqué qu'il y avait aujourd'hui des difficultés pour aller à un échelon un peu supérieur. Donc c'est vrai que depuis quelques années elles se sont associées avec Cap Aunis, c'est-à-dire avec Lagord-L'Houmeau. Elles vont accéder au niveau régional, donc elles vont passer à l'étage supérieur. Donc l'association va s'étendre aussi avec l'Entente sportive rochelaise, donc on va avoir une espèce de groupement assez important. J'espère que ça ne noiera pas Esnandes dans ce monticule. Le nom en tout cas est gardé de la baie, donc on espère que la lignée féminine perdure dans les années à venir. En tout cas, il y a un vrai projet pour accéder à l'échelon régional.

Par rapport à leur demande de subvention, on a juste fait une modification en commission. Ils demandaient 2 000 €. On a regardé aussi ce qui se faisait auprès de la commune de Charron. On a regardé aussi par rapport à leurs besoins, parce que c'est surtout des déplacements, notamment pour les filles au niveau régional, sachant qu'il y a une association avec d'autres clubs. On a regardé aussi les subventions qui étaient passées par Charron. Alors, il y a aussi des équipements qui ont été lourds, mais qui étaient attendus, ce qui était légitime, les équipements des vestiaires étaient légitimes. Ce n'était pas non plus quand même une fleur sur ce coup-là, mais on propose finalement d'accorder une subvention de 1500 €, ce qui était le résultat de la commission qui a eu lieu le 14 avril au niveau du foot. Si vous n'avez pas de question particulière, je

vous propose de passer au vote ? Qui est pour le versement de cette subvention de 1 500 € à l'ASB ? Je vous remercie.

Clara FORTUNA

C'est assez connu depuis longtemps. C'est une association de nounous. Il y a Esnandes, il y a Saint-Xandre, il y a Villedoux, il me semble, peut-être Andilly. Elles se réunissent. Elles utilisent la salle Pousse Pied. Elles proposent aux enfants tout ce qui est autonomie, initiation à la musique, initiation à la langue des signes, initiation à l'anglais, plein d'activités toutes ensemble avec tous les enfants qu'elles gardent. Elles demandent 300 €. Comme l'année dernière, elles ont fait la fête des nounous. Ça a très bien marché, donc elles relancent cette fête cette année. Elles demandent 300 € pour l'animateur qui va animer l'après-midi pour les enfants et puis les structures gonflables aussi.

Yohann MAROT

Il y a combien d'enfants ?

Clara FORTUNA

Je ne l'ai plus en tête. Je ne sais plus. Excusez-moi. On a 10 adultes – ce sont les nounous qui adhèrent aussi – et 38 enfants.

Yohann MAROT

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour la subvention de 300 € à Bébé La Malice. Qui est pour le versement de cette subvention ? Je vous remercie.

Nous allons passer à la subvention de la mairie au CCAS.

2026 – 08/04 – Subvention de la Mairie au CCAS

Rapporteur : Cédric DUBOST

Considérant l'article L. 2311-7 d u CGCT qui prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 85.119 € sera versée au Budget du CCAS (article 657362 du BP de la commune /article 757361 du Budget du CCAS).

Cédric DUBOST

Juste préciser que cette somme qui est une somme globale se décompose en deux parties : une partie qui concerne des activités régaliennes du CCAS pour un montant de 18 232 € et une autre partie qui concerne le budget annexe, et qui consiste essentiellement à ce que le CCAS verse pour faire fonctionner le CLSH. C'est une petite incongruité qui s'élève à 67 287 € pour un budget total de 85 119 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, cette délibération.

Yohann MAROT

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est approuvée à l'unanimité.

2026 – 09/04 – Création d'une commission extra-municipale

Rapporteur : Yohann MAROT

Considérant la loi du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale,
Considérant le CGCT et son article L 2143-2,

Monsieur le Maire propose de constituer une commission extra-municipale « Vie citoyenne » s'inscrivant dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les administrés. Cette démarche a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune, de faire appel aux compétences

de la société civile et de favoriser le dialogue avec les élus. Monsieur le Maire la présidera, de droit, et propose qu'elle soit constituée de 16 membres : 4 élus issus du Conseil Municipal nommés par le Maire et 12 personnes extérieures (maximum). Ces derniers sont des volontaires qui feront acte de candidature pour en faire partie, en vertu de leurs compétences, de leurs affinités et de leur volonté de s'engager dans la vie de la commune, y compris dans l'organisation des animations. Sur un sujet particulier, si une personne ressource souhaite s'associer aux travaux, cette dernière sera invitée à y participer en tant qu'expert.

La commission extra-municipale « Vie citoyenne » adoptera un mode de fonctionnement basé sur :

- des réunions plénières,
- des réunions thématiques (urbanisme, environnement, cadre de vie, vie associative, ...).

La composition nominative de la commission extra-municipale « Vie citoyenne » sera, dans le respect du principe de pluralisme, arrêtée par le Maire et publiée.

Monsieur le Maire rappelle que la commission extra-municipale a un rôle consultatif auprès du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal – à l'unanimité - autorisent Monsieur le Maire à constituer cette commission.

Yohann MAROT

Nous avons réfléchi ces derniers jours à la création au moins d'un outil qui nous permettrait d'ouvrir le débat à l'extérieur du conseil municipal, c'est-à-dire en direction des citoyens. On propose la création d'une commission extra-municipale « Vie citoyenne » qui serait composée de 4 élus du conseil municipal et de 12 personnes qui seraient extérieures au conseil municipal. L'idée est de renforcer la participation des habitants à la discussion et d'être force de proposition. Cette commission aurait un rôle consultatif. On a déjà évoqué la composition de cette commission avec Monsieur FOURMY. On a même évoqué le fait que le renouvellement des membres puisse se faire tous les 18 mois. L'idée, c'est de créer un outil, une structure qui soit suffisamment souple et sensible et qui permette à des personnes extérieures du conseil municipal de venir porter des avis, porter des projets, avoir un rôle de discussion, créer des groupes de travail. Il y aura 12 personnes extérieures. On fera une nomination par l'intermédiaire d'une publicité. On va proposer par voie d'affichage, par les outils de communication de la mairie, lancer un appel à candidatures. On nommera ces 12 personnes. Après, on laissera une liberté d'action pour la constitution de cette commission.

Tous les thèmes seront libres d'être abordés par les membres de cette commission pour être force de proposition. L'idée, c'est véritablement de stimuler cette démocratie participative. Et puis, comme on en avait déjà parlé, c'est vrai que peut-être que l'idée de renouveler cette commission dans quelques mois, ça peut être une idée intéressante. Je pense qu'il faut qu'on ait aussi un petit peu de recul et de voir qui vient dans cette commission, de voir si on a beaucoup de demandes. Ça n'exclut pas aussi le fait de faire venir aussi à des personnes extérieures. Ça peut être des personnes qui, par leur expertise, par leur expérience, par leurs compétences, veulent venir travailler sur un atelier, sur un projet, sur un domaine de travail. Ça doit vraiment être un atelier de réflexion qui puisse après être relayé, pourquoi pas, à l'intérieur du conseil municipal, sachant que c'est évidemment un avis consultatif.

Je pense qu'on laissera d'ailleurs aussi l'utilisation de cette salle pour que l'on puisse se réunir, pour que, dans le symbole, on montre bien qu'on a la volonté d'ouvrir véritablement à l'extérieur. C'est une expérimentation. Donc, on va faire l'affichage et l'ouverture à candidatures, et puis, en fonction des retours, je pense qu'il faudra qu'il y ait un élu parmi les quatre, et je vous proposerai de faire aussi partie Monsieur FOURMY et Monsieur ESCARMENT des quatre élus de cette commission, qu'il y ait un élu qui pilote aussi pour convoquer, organiser, structurer, faire les comptes-rendus, faire les ordres du jour. Je pense que ça peut être relativement lourd. Je pense que c'est intéressant qu'il y ait un membre des élus qui pilote cette commission extra-municipale.

On va vraiment partir sur l'idée du volontariat. On avait rajouté quelque chose dans la délibération par rapport à l'objectif de cette commission extra-municipale. On avait signalé un certain nombre de missions, mais finalement, qui sont définies dans l'introduction de la délibération, donc ça n'a pas véritablement d'intérêt.

Ses missions peuvent être de plusieurs types : participer au travail de réflexion des élus selon une feuille de route proposée par la commission municipale référente et validée par conseil municipal. C'est peut-être un peu lourd. Être force de proposition pour les élus, c'est une redite par rapport à ce qui est voté au-dessus. Je vous propose qu'on se laisse pas mal de flexibilité par rapport à cette commission, qu'on enlève ces deux critères-là qui n'ont pas lieu d'être en fin de compte. D'ailleurs, ça fait référence à la formation qu'on a eue samedi dernier sur la composition des commissions. Plus elles sont créées de façon souple, plus cela dresse des ouvertures en termes de fonctionnement. Par conséquent, je vous propose juste d'enlever ces deux derniers items. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques particulières par rapport à cette commission ?

Michel FOURMY

Je n'ai pas de question. C'est plutôt une remarque que je rajouterais. Effectivement, on avait échangé avec quelques idées qu'on avait partagées. L'assemblée citoyenne, c'était un projet aussi qu'on avait dans notre campagne. C'est vrai que c'est quelque chose qui va être difficile à monter. C'est quelque chose qui va certainement demander pas mal d'énergie. Je pense qu'il ne faut pas oublier qu'il faudra qu'on investisse – quand je dis « on », c'est le conseil municipal – sur la communication, l'explication, parce que la démocratie participative, c'est un sujet qui demande beaucoup d'énergie. On sait que le bénévolat dans les associations, c'est déjà difficile. On en avait déjà discuté. Je pense qu'impliquer les gens, les faire adhérer à un projet comme celui-là, ça demande vraiment un effort de communication, de pédagogie, d'explication. Il ne faut pas oublier ça. Pour que ce type de projet fonctionne, je pense qu'il faut y mettre une bonne intensité, un bon engagement.

Yohann MAROT

C'est pour ça que je pense aussi le rôle des quatre élus au sein de la commission, il faut vraiment qu'ils soient porteurs. Donner les moyens aussi avec la mairie, au niveau des services de communication, et même d'un point de vue organisationnel après, je pense qu'il faut qu'il y ait un soutien.

Michel FOURMY

C'est un beau projet.

Yohann MAROT

Merci. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions sur la commission. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

2026 – 10/04 – Désignations de 4 conseillers municipaux délégués et Indemnités de fonctions

Rapporteur : Yohann MAROT

Considérant que les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT fixent les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoint au Maire à 5,
 Considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 fixant les indemnités du Maire et des adjoints,

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes de conseillers municipaux délégués et de fixer les indemnités comme suit :

FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX MAXIMAL en % de l'indice 1027	INDEMNITE BRUTE (en €)
Conseillère municipale déléguée	GANGUILLIN	Rolande	2.75 %	183,80 €
Conseiller municipal délégué	BUFFETEAU	Roger	2.75 %	183,80 €
Conseiller municipal délégué	COUZARD	Jérôme	2.75 %	183,80 €
Conseiller municipal délégué	BOUTET	Axel	2.75 %	183,80 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent - à l'unanimité - Monsieur le Maire à créer 4 postes de conseillers municipaux délégués et à signer les documents relatifs à ces fonctions et les arrêtés individuels.

Yohann MAROT

Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel FOURMY

Quels seront les domaines d'intervention de ces personnes ?

Yohann MAROT

Monsieur BUFFETEAU qui sera destiné à la promotion du tourisme, notamment au niveau du littoral ; Monsieur BOUTET qui sera chargé de la transition énergétique et des équipements sportifs ; Monsieur Jérôme COUZARD qui sera délégué notamment pour la gestion des espaces verts et tous les travaux liés à la voirie et Madame GANGUILLIN sera déléguée pour la promotion des activités et manifestations culturelles et des festivités.

Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour votre présence à ce conseil municipal. La séance du conseil est terminée.

Monsieur le Maire ayant épuisé les questions à l'ordre du jour, lève la séance à 21 h 17.

Fait à Esnandes,
Le 21 avril 2026,
Le Maire,
Yohann Marot